



Suite à changement de compteur, litige edf

Par **belinda**, le **28/04/2009** à **17:40**

Bonjour, suite à dysfonctionnement et changement de compteur edf, j'ai reçu 3 factures rectificatives que j'ai payé pour lesquelles je ne peux pas avoir d'information sur la consommation réelle, on m'a compté des consommations estimatives par rapport à ma consommation 2008 qui s'est considérablement modifiée et par rapport à ma consommation 2006 qui était moindre j'aimerais avoir des explications, je n'ai pas de réponse, pas de remboursement - que faire

Par **fred91**, le **23/12/2009** à **02:30**

Bonjour, ça me rassure un peu de voir et de lire le nombre de gens qui ont des litiges avec EDF. Pour ma part, EDF m'annonce en Juin 2009 que mon compteur était défectueux et qu'il convenait de le remplacer. Bien entendu, je n'avais aucune raison de m'opposer à ça. Le compteur a donc été remplacé mais quelle fut ma surprise de recevoir quelques jours plus tard un courrier m'indiquant une suspicion de fraude et une facture d'environ 430 euros pour le remplacement de ce compteur (situé en bordure de propriété et donc accessible à tous). Lettres recommandées de ma part, de mon conseiller juridique, bientôt de mon avocat, rien n'y fait, ils prennent à peine le temps de répondre. En Décembre 2009, menace de coupure pour non-paiement. Je suis vraiment très surpris de ces méthodes de voyous. Dans mon cas précis, j'ai la chance d'avoir une fiche de paie bien garnie, tout comme celle de mon épouse. Donc, je ne refuse pas le paiement par manque de fonds mais simplement par conviction de ne pas devoir cette somme pour le remplacement d'un matériel qui ne m'appartient pas et dont je ne suis évidemment pas à l'origine des dégradations. Aujourd'hui, j'ai missionné mon avocat pour prendre cette affaire en main. Bien entendu, cela me coutera bien plus que 430 euros, mais c'est une question de principe. Il me semble que nous nous rapprochons du

système américain ou il devient indispensable d'inclure un budget juridique dans la gestion de son patrimoine.rnrnQue faire ?

Par **gasper1955**, le **23/01/2010** à **09:12**

bonjourrnrnj'ai aussi le probleme avec mon compteur qui n'a pas inscrit la consommation réelle depuis son installation, c'est à dire 29 ansrnrhe oui après 29 ans ils sont venus contrôler mon compteur et me mettent au tribunal pour suspicion de fraude rnrj'ai du faire appel à un avocat car même si cela me coûte des milliers d'euros, il n'est pas question que je me laisse accusé pour un truc que je n'ai pas commisrnsi à l'inverse, la consommation relevée était supérieure à ce que je consomme, je me demande si nous avons le droit de porter plainte pour suspicion de fraude auprès de notre fournisseur ????rnrnous serons toujours les dindons de la farce, helassssssssssssssss

Par **fred91**, le **23/01/2010** à **10:35**

Gastper155,rnrnPorter plainte pour suspicion de fraude, je ne sais pas. Je ne suis pas expert en matière juridique, mais il me semble qu'il s'agisse plus de diffamation. En effet, pour accuser quelqu'un d'avoir fait quelque chose, jusqu'à preuve du contraire, il faut des preuves. Dans mon cas, ils auraient du mal à trouver des preuves, vu que je suis totalement innocent de ce que l'on me reproche.rnrnToutefois, mon affaire a évolué. Après quelques courriers de mon avocat, EDF a finalement daigné répondre en proposant une médiation. Mon avocat a évidemment demandé le remboursement de la totalité des sommes que je considère comme non dûes, et que j'ai pourtant dû payer, au risque d'être coupé en plein hiver.rnrnLe nouveau PDG va peut-être gagner 2 Millions, j'espère qu'il va mettre un peu d'ordre dans ce bordel :)

Par **gasper1955**, le **23/01/2010** à **10:59**

merci fred de ta réponse mais moi je suis déjà convoqué au tribunalrnrnj'avais pourtant trouvé médiation par téléphone mais ils ne respectent rien, pas même leur parole donnée par téléphonerrnrnpuisque le compteur est à l'extérieur de mon habitation, mon avocat va réclamer la relaxe mais pour ce qui est des frais occasionnés, tintin, c'est pour ma pomme rnrnsuis convoqué le 24 février et ne manquerais pas de te tenir au courant

Par **gasper1955**, le **26/04/2010** à **19:26**

ben voilà, suis de 1100 euros de ma poche pour frais d'avocat et recouvrement de 3 ans de mise à l'éprouvernc'est beau la justice, la prochaine fois que l'on me demande mon aide pour la justice, je leur renverrais la balle et ne l'aiderais pas, ça c'est sûr rnrnbon suis pas mort quand même mais n'empêche que c'est frustrant

Par **amajuris**, le **27/04/2010** à **13:51**

bonjour,rnà l'attention de gasper1955,rnun ami ayant des problèmes similaires au vôtre,
pouvez-vous me donner quelques renseignements techniques ?rnvotre compteur placé à
l'extérieur enregistrait-il des consommations sous-estimées ou était-il bloqué et n'enregistrait
aucune consommation ?rnLe rappel de facturation se fait sur combien d'années ? 5 ans je
croisrnm merci de vos réponses éventuellesrncordialement